REGLEMENT

CZC Vétérans

CHAMPIONNAT DE ZONES DES CLUBS VETERANS

Dispositions particulières

Ces dispositions particulières viennent modifier certains articles du Règlement du Championnat de Zones des Clubs seniors pétanque – MAJ février 2021
Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par une modification sont repris ci-dessous. Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.

Article II – Inscription des Clubs
Dans cette catégorie, il n'y a qu'une division.

Article III. a – Composition des équipes
Les parties se jouent en doublettes homogènes, formées de Vétérans masculins et/ou féminines (sans restriction de nombre pour un même Club).

Article III. b – Composition des équipes
Un joueur (ou joueuse) inscrit sur des listes des équipes du club participant au CDCV ne pourra pas participer au CZC vétéran au cours de la même saison sportive.

Par contre, le nombre de joueurs (ayant participé au CZC vétérans) qui intègrent une équipe de CDC, CRC ou CNC n'est pas limité.

Article III. c
- Un club ayant déclaré forfait général en CDC Vétéran ne peut plus participer au CZC Vétéran à compter de la date de constat du forfait. L'interdiction sera communiquée au Responsable de Zone concernée par le Comité de Pilotage du CDC & CZC.

- Un club ayant déclaré forfait ponctuel en CDC Vétéran ne peut pas participer au CZC Vétéran le même jour. L'interdiction est signalée au graphiqueur concerné par le Délégué du CDC. La disqualification sera prononcée par le Jury avant la fin de la 1ère partie si possible.

Article V – Déroulement de la compétition et attribution des points
La compétition se déroule en 4 parties (graphique faisant se rencontrer les gagnants entre eux). A chaque tour, des points sont attribués aux clubs, selon deux critères :

- Présence : 4 points par club représenté quelque soit le nombre d'équipes engagées

- Performance :
  - 2 points par partie gagnée, y compris en tant qu'exempt (seule l'équipe qui gagne le plus de parties apporte des points au club)
  - un bonus de 3 points à chaque équipe (sans restriction de nombre par club) qui aura gagné les 4 parties.

Article VI – Critères de classement général des Clubs
En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs clubs après les 5 tours qualificatifs, pour les départager, on tiendra compte dans l'ordre :

1) du nombre total de parties gagnées par toutes les équipes du club,

2) du nombre total de points de présence,

3) du nombre total des équipes engagées,

4) du nombre total de points de bonus,

Si l'égalité persiste entre deux ou plusieurs clubs, les clubs seront départagés par un match de barrage ou un « mini-championnat » opposant, à une date fixée par le Comité de Pilotage, une équipe de chacun des clubs concernés.

Article IX. a – Montées / Descentes
Les premiers de chaque zone accèdent au Championnat Départemental Vétéran (CDC V 2).